

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-18

Objet : Déclaration d'engagement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Rapporteur: Mme SAADI

Dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine (2005 - 2015) du quartier de Borny, la ville de Metz et la Métropole ont poursuivi le travail engagé par le biais d'un protocole de préfiguration validé en mars 2017 et du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) qui a été présenté à l'ANRU le 26 juin 2019.

Le premier PRU a été un accélérateur important de l'évolution du quartier avec des aménagements d'ampleur :

- le carrefour de Bade, qui connecte enfin le quartier au réseau des voies métropolitaines et qui a permis de développer la ZAC GPV forte de près de 1 000 emplois aujourd'hui,
- 2 lignes du METTIS desservent désormais le centre-ville et les zones d'emplois voisines.

Des équipements publics ont été construits :

- l'Anneau, une des seules salles d'athlétisme couvertes du Grand Est,
- la Boîte à Musique, salle de musiques actuelles qui rayonne au-delà de la métropole,
- la Médiathèque Jean Macé rénovée et agrandie.

Des services publics ont été durablement installés :

- le Pôle des Lauriers dans la tour d'Anjou,
- le Pôle Parentalité de la Ville.

Au total 852 logements ont été démolis et 350 logements ont été construits.

Ce premier PRU a été ciblé sur des aménagements lourds et des démolitions importantes. Ces interventions ont modifié considérablement le quartier et permis son désenclavement et sa mutation avec la zone économique.

Le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain va se déployer au cours de la période 2019-

2031 sur 3 quartiers messins (Patrotte, Bellecroix, Borny) ainsi que sur le quartier intercommunal St Eloy Boileau Pré-Génie.

Sur chacun de ces territoires, une étude urbaine a été menée par des équipes d'architectes urbanistes, en lien avec tous les partenaires et les habitants afin d'élaborer un schéma directeur.

Après les investissements lourds du premier PRU, il s'agit désormais de favoriser la mixité sociale en portant des projets dans les domaines de :

- l'excellence scolaire,
- l'amélioration des conditions d'habitat du parc social et du cadre de vie,
- l'entreprenariat,
- des actions complémentaires sur les espaces publics.

Ainsi, le programme urbain sur les trois quartiers vise à :

- la réhabilitation de 1 309 logements et la résidentialisation de 768 logements,
- la réalisation d'aménagements publics, avec notamment la création d'une voie à Bellecroix qui permettra le désenclavement du quartier et une amélioration des mobilités,
- la construction d'un équipement social à Borny, dont le concours d'architecture a été lancé, et d'un centre d'affaires de quartier,
- la rénovation, l'extension des groupes scolaires de l'ensemble des quartiers, accompagnées de la construction de restaurants scolaires,
- la démolition du centre commercial de Bellecroix,
- la déconstruction de 533 logements qui seront reconstitués à hauteur de 80%, contribuant à un rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération.

L'ensemble de ce projet est estimé à 126 M€, avec une contribution de l'ANRU à hauteur de 61,7M€ (24,6M€ de prêts et 37,1M€ de subventions).

Le projet décrit ci-dessus a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 26 juin dernier, date qui est retenue pour le démarrage des opérations. La présente déclaration d'engagement permet le démarrage officiel et opérationnel du projet, dans l'attente de la mise au point de la convention qui détaillera plus précisément chaque opération dans chaque quartier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ANRU en date du 3 mars 2015 retenant Borny en qualité de quartier d'intérêt national,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine en date du 1^{er} juin 2015, retenant Bellecroix, La Patrotte/Metz-Nord et Boileau (partie messine) en qualité de quartier d'intérêt régional,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

VU le nouveau règlement général de l'ANRU concernant le NPNRU, approuvé le 25 mai 2018,

VU la réunion du Comité d'Engagement de l'ANRU en date du 26 juin 2019,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz à poursuivre le renouvellement urbain du quartier de Borny

CONSIDERANT l'intérêt que porte la Ville de Metz aux quartiers prioritaires d'intérêt régional (Bellecroix, La Patrotte/Metz-Nord et Boileau - partie messine -), en vue de leur conférer une nouvelle place au sein de l'agglomération et de donner à leurs habitants une véritable chance d'insertion sociale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la présente déclaration d'engagement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente déclaration, notamment la convention à venir, les marchés, les avenants et divers actes en découlant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain
des quartiers d'intérêt national et
régional de Metz Métropole

Signature le

Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national et régional de Metz Métropole

Entre :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), représentée par son Directeur Général, Nicolas GRIVEL / son Délégué Territorial, Didier MARTIN,

Et Metz Métropole, porteur de projet, représentée par son Président, Jean-Luc BOHL.

En présence de :

La Ville de Metz, représentée par son Maire, Dominique GROS,

La Ville de Woippy, représentée par son Maire, Cédric GOUTH,

Action Logement Services, représenté par la Directrice Régionale, Madame Caroline MACE,

Et La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional, Patrick FRANCOIS,

L'Office Public de l'Habitat de la Métropole, Metz Habitat Territoire, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christian LACOUR,

LogiEst, représenté par son Directeur Général, Jean-Pierre RAYNAUD,

ADOMA, représenté par son Directeur d'Etablissement Est, Grégory BISIAUX.

A l'échelle de Metz Métropole, les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sont :

- **Borny, Metz (QPV n° 057020), projet d'intérêt national,**
- **Bellecroix, Metz (QPV n°057018), projet d'intérêt régional,**
- **Patrotte Metz-Nord, Metz (QPV n°057022), projet d'intérêt régional,**
- **Saint-Eloy Boileau Pré-Génie, Woippy/Metz (QPV n°057023), projet d'intérêt régional.**

Les projets de renouvellement urbain de Metz Métropole ont été examinés :

- Pour l'ensemble des quartiers, le 12 décembre 2018 par les membres du Comité d'engagement intermédiaire de l'ANRU sur la base du dossier transmis par les porteurs de projet le 16 novembre 2018 et de la présentation faite en séance,
- Pour les deux quartiers d'intérêt régional de Bellecroix et Patrotte Metz-Nord, le 3 avril 2019 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base des éléments transmis par la délégation territoriale de l'ANRU de la Moselle,
- Pour le quartier d'intérêt national, le 26 juin 2019 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base du dossier transmis par les porteurs de projet le 17 mai 2019 et de la présentation faite en séance.

Ils s'appuient sur des objectifs urbains définis au regard de la spécificité de chaque quartier. L'excellence scolaire est un objectif transversal aux quartiers messins. La métamorphose de Borny se poursuit avec la finalisation du 1^{er} programme et la création d'équipements tels qu'un centre d'affaires de quartier et d'un centre social. Le quartier de Bellecroix est désenclavé afin de faire profiter au plus grand nombre d'un cadre de vie verdoyant, tant pour venir s'y promener que pour y habiter. Le quartier de Patrotte Metz Nord poursuit sa transformation avec la démolition sur le secteur Chemin de la Moselle. Enfin, une démarche d'écoquartier est impulsée sur Saint Eloy Boileau Pré Génie.

Le programme urbain vise la démolition de 533 logements locatifs sociaux reconstitués à hauteur de 80% dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la requalification de plus de 1309 logements locatifs sociaux, l'aide à la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à plus de 965 logements dans le temps du NPNRU (dont 160 logements soutenus financièrement par l'ANRU), des opérations d'aménagement d'ensemble sur le quartier d'intérêt national et le quartier d'intérêt régional de Bellecroix, la restructuration et la création d'équipements scolaires et culturels ainsi qu'au développement d'opérations immobilières économiques, et la conduite de projet.

La convention pluriannuelle sera préparée en intégrant les remarques formulées dans les avis des Comités d'engagement cités précédemment.

Sur ces bases, les concours financiers maximum mobilisables de l'ANRU sont les suivants :

- **Borny**

Le montant total maximum de concours financier de l'ANRU est de 37,7 M€, dont 25,6 M€ de subventions et de 12,1 M€ en prêts.

- **Bellecroix**

Le montant total maximum de concours financier de l'ANRU est de 11,6 M€, dont 8,8 M€ de subventions et de 2,8 M€ en prêts.

- **Patrotte Metz Nord**

Le montant total maximum de concours financier de l'ANRU est de 10,6 M€, dont 7,1 M€ de subventions et de 3,5 M€ en prêts.

- **Saint-Eloy Boileau Pré-Génie**

Le montant maximum de concours financier de l'ANRU est de 2,9 M€. Les discussions se poursuivent pour identifier et accompagner au mieux les opérations leviers qui permettront de transformer le quartier.

Ces montants constituent des montants plafonds et seront ajustés en fonction des derniers échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'ANRU.

Ces projets sont financés en partenariat notamment avec les Organismes de Logement Social ainsi que l'ensemble des partenaires de l'ANRU, Action Logement, la Caisse des dépôts, l'ANAH et le Conseil Régional du Grand-Est.

Les signataires s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du Comité d'engagement, après la validation en cours de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Fait à _____, le _____



En présence de :

